intérêts à sa que votre défense soit aussi forte que possible.

L'ambassadeur a insisté exprimé le vœu que les intentions de son gouvernement soient bien connues. Il espère qu'elles dissipent les arrières pensées de défiance et de crainte que de récentes bagarres semblaient vouloir entretenir ou réveiller.

## Les Tireurs Français en Suisse

Francfort, 21 juillet. — Un banquet a été offert le 1 juillet, aux tireurs.

M. Arago, l'ambassadeur de France a félicité la Suisse de ses lois et de ses gouvernants ; il a dit que si une attaque menaçait ses frontières, la Suisse opposerait deux forteresses imprenables, les Alpes et son droit.

Les tireurs français ont été présentés au comité d'organisation par M. Richard, président du Conseil municipal de Paris, secrétaire de l'Union des sociétés de tir en France ; il a offert les médailles réservées expressément aux tireurs de la Suisse.

Le drapeau français a été salué sur tout le parcours par des nombreux cris de : Vive la France auxquels les tireurs français ont répondu par les cris de : Vive la Suisse.

Le drapeau français a été arboré à une place d'honneur dans la salle des fêtes.

## LE CHOLÉRA EN ESPAGNE

Madrid, 24 juillet. — Dans la province de Valence, 12 cas de choléra et 16 décès ont été constatés.

## L'alliance anglo-allemande

Londres, 24 juillet. — *Chambre des Communes.* — Au cours de la discussion du Bill concernant l'accord anglo-allemand, M. Ferguisson et Gorchau ont déclaré qu'il y a toute raison de croire que les négociations au sujet de Zanzibar avec la France aboutiront amicalement.

M. Fergusson ajoute que *dernière l'accord conclu avec l'Allemagne, il y aura une entente secrète.*

## Faits Divers Télégraphiques

*De nos correspondants spéciaux*

### L'HIPPODROME DE BOIS-COLOMBES.

— Paris, 24 juillet.— En raison des scènes de désordre qui se sont produites hier, l'autorisation va être retirée au champ de courses de Colombes.

### Congrès de la Paix de Londres

Le 1er Congrès de la Paix s'était tenu l'année dernière à l'Exposition universelle sous la présidence d'un député parisien, M. Frédéric Passy, assisté de MM. Le Monnier, Hognon Pratt, Franck, et de Miss Bebra Lockwood, *encore à New-York.* M. Yves Guyot était membre d'honneur de ce Congrès.

Le second Congrès s'est tenu à Westminster Town Hall (mairie de quartier), sous la présidence du vénérable M. Dudley Field, de Washington, auteur d'un projet de code de droit international, et rédacteur des Codes et Exposés de motifs de l'Etat de New-York.

Le Congrès a duré du 15 au 19 juillet. On a entendu entre autres orateurs MM. Hodgson Pratt (fait Chevalier de la Légion d'honneur par le président Carnot, pour ses services rendus à la cause de la paix), Desmoulins, délégué de deux loges maçonniques françaises, Lemaud (de Grenoble) Green (de Londres), Bajer, député scandinave, D' Richet et autres.

Les délégués ont été parfaitement accueillis par les autorités britanniques et les opérations du Congrès ont suivi régulièrement leur cours. Les délégués américains ont invité leurs collègues européens à aller célébrer l'année prochaine le 100e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

On a voté un projet de traité d'arbitrage entre les nations, et émis un vœu pour l'adoption du procédé de la conciliation par arbitres, lequel sera envoyé à tous les chefs d'Etat des puissances du Grand Concert Européen, revêtu de la signature du M. Dudley Field.

Mais il ne faut pas se faire d'illusion : il faudra du temps avant que le système ait pu se couler, par le Congrès de la Paix passe dans le domaine de la pratique.

## Pour des Français !

### LES FÊTES

#### A PARIS

La sous-commission spécialement chargée de l'organisation des fêtes au Champ de Mars est allée hier, sous la conduite de M. Alphand, arrêter sur l'emplacement même le programme auquel elle travaille depuis trois jours.

Le Champ de Mars, qui a déjà contenu, à l'une de ses dernières fêtes de nuit, plus de six cent mille personnes va être aménagé sur un nouveau plan.

Le dôme sera transformé en un théâtre dont la direction est confiée à un de nos directeurs les plus experts. Là, seront données des séances entières, des morceaux de chant, soli et ensembles, avec le concours des artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de la Comédie-Française et des grands concerts.

Dans le palais des Beaux-Arts, un bal ; dans celui des Arts-Libéraux, un bal masqué de costumes, des clowns et acrobates, comme aux Ambassadeurs, à l'Alcazar d'Eté ou à l'Horloge.

Sur la terrasse, en face des fontaines lumineuses, la fête foraine avec ses baraques de saltimbanques et musiques. De distance en distance, des musiques militaires, des orphéons et des sociétés chorales.

Tous les restaurants seront munis d'un matériel, de provisions et d'un personnel suffisants pour pourvoir à tous les besoins.

C'est au milieu d'illuminations féeriques et des tours électriques des fontaines lumineuses que le public ira d'une attraction à une autre.

Le ballon *le Pégaso*, avec ses projections électriques auxquelles répondra la tour Eiffel, s'élèvera au moment où la nuit commencera.

En cas de pluie, les abris seront donc ménagés, vastes et nombreux.

Le samedi 2 août, jour *réel*, le prix d'entrée est fixé à 3 francs. Les tourniquets ouvriront à cinq heures.

Pour éviter, à la sortie, la recherche toujours longue et encombrante des voitures, la galerie des machines recevra tous les équipages, qui seront rangés là dans un ordre parfait.

Le lendemain, dimanche 3, fête populaire avec les mêmes attractions.

On pourra entrer à midi moyennant un franc et cinquante centimes à partir de cinq heures.

#### A VALENCIENNES

Le 127e régiment de ligne organise pour les ménétriers de la Martinique une grande fête qui aura lieu le 10 août.

## *Chronique du Sport*

### Le jeu de balle d'Orchies

Dimanche dernier a eu lieu la continuation du concours de jeu de balle.

Trois balles partaient d'Orchies convoquées, ce sont les parties de Lille (De Bruyn), Tilloy (Cauvet) et Bouvignies (Loubert).

La première tour s'est terminée à 4 h. 1/2. A 5 heures a eu lieu la lutte entre les parties de Lille et Tilloy, gagnantes du premier tour.

Ces parties comme cellequi dimanche dernier ont été très appliquées.

Les prix ont été disputés avec acharnement et avec beaucoup d'animation.

A 6 h. 1/2, elles avaient chacune 9 jeux et 40 balles, le quinze a été enlevé par Lille, il qui la victoire est restée.

Dimanche prochain, le concours se continuera par quatre belles parties.

### Concours hippique de Douai

Le Concours hippique aura lieu dimanche prochain 4 et 5 de l'Hippodrome de la Gayant; outre un concours d'attelages, la Société offrira aussi deux courses d'obstacles pour gentlemen et officiers.

Des prix d'une valeur d'environ 3000 francs sont affectés à ces différentes courses.

## CHRONIQUE REGIONALE

**Le chemin de fer d'Haubourdin à Saint-André.** — La commission d'enquête, sur l'établissement de cette voie ferrée, s'est réunie hier pour entendre les observations des communes riveraines.

Après lecture de ces observations, la commission a émis les vœux suivants :

1. Qu'il y ait une voie de garage à la Halte d'Haubourdin ;

2. Qu'il y en ait une également à Lambersart ;

3. Que, à Sequedin, la largeur du chemin latéral, entre le p' 20 et le p' 120, soit portée à 6 mètres ;

4. Qu'une halte avec voie de garage, soit établie au Marais de Lomme.

**Personnel administratif.** — *Postes et Télégraphes.* — Par arrêté ministériel, en date du 19 juillet 1890, M. Thiriez, receveur à Comiquy, a été nommé receveur à Maubeuge, en remplacement de M. Suin, nommé à Lyon.

*Contributions indirectes.* — M. Thellier, commis à Courrières, est nommé commis principal à Fressain.

**Gendarmerie nationale.** — *Mutations.* — M. Hector Dupuque, maréchal-des-logis à Douain, passe à Norrent-Fontes (Pas-de-Calais) ;

M. Pierre Absalon, maréchal-des-logis, passe de Norrent-Fontes à Douain.

M. Joseph Pruvost, gendarme à Cheval à St-Pol, est nommé brigadier à Douai, en remplacement du brigadier Morille, démissionnaire.

M. Antoine Vasme, maréchal-des-logis à Marquise (P.-de-C.), passe à Trélon, en remplacement de M. Coquelet, retraité.

**Société pour l'instruction élémentaire.** — La Société pour l'instruction élémentaire, séance à Paris, a décerné des récompenses aux instituteurs et institutrices qui ont été signalés comme s'étant distingués dans l'enseignement, par leur dévouement, leur zèle et leurs bons services.

Celle si alle Société a proclamé solennellement ces récompenses, dans sa 75e assemblée générale annuelle tenue au Palais du Trocadéro, le dimanche 13 juillet courant, sous la présidence de M. Floquet, un de ses honorables membres, président de la Chambre des députés.

Parmi les lauréats, nous avons remarqué les suivants appartenant au Pas-de-Calais :

Médaille d'argent, M. Lacroix, instituteur à Bruay.

Médaille de bronze, M. Blaringhem, instituteur à Locon.

Mentions honorables : MM. Berlingnez, instituteur à Courrières, Himez, id. à Estrée-Cauchy-Bethencourt, id. à Vermelles; Vérel, id. à Choques; Marcon, id. à Hénin-Liétard ; Herou, id. à Béthune (Cabrolve) ; Thomas, id. à Libercourt ; Retaux, id. à Saint-Floris ; Morel, id. à Givenchy-le-La Bassée ; Roze, id. à Labeuvrière ; Masclet, id. à Pouquemal ; Delplace, id. à Fouquier.

Nos félicitations à ces dignes instituteurs.

**Ordre des avocats.** — Le barreau de Lille a procédé aujourd'hui à l'élection du bâtonnier et des membres du Conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1890-91.

Ont été élus : bâtonnier, M. Vanlaer, membres du Conseil MM. Delcourt, Boulin, Decroix, Thiery, Testelin, Basquin, Boyer-Chammard, et Hondoy.

## Chronique locale

## ROUBAIX

### TERRIBLE ACCIDENT

### Un chauffeur broyé

Un terrible accident qui a vivement impressionné les habitants de la rue de Mouveaux s'est produit hier soir vers six heures, dans les ateliers d'effilochage de laine de MM. Ernest Despretz et Cle, rue de Mouveaux, 42.

Voici dans quelles circonstances cet accident s'est produit :

Ces ateliers trois réels quarts, le chauffeur, nommé Rémy Vanhock, âgé de 31 ans, demeurant rue des Fabriques, avait arrêté la machine pour exécuter une réparation à la pompe. Son travail terminé il remit la machine en marche.

Vers six heures, M. Despretz, directeur, et les ouvriers entendirent un craquement formidable. On supposa qu'un cible venait de se casser net et on se rendit aux générateurs pour se rendre compte de l'accident, mais on recula terrifié à la vue du cadavre du chauffeur tombé sur le sol.

Au-dessous du volant, une jambe détachée du corps, l'autre repliée sur la tête, le ventre était ouvert, la tête écrasée, complètement méconnaissable.

Les entrailles furent retrouvées à quelques mètres de là; la jambe détachée du tronc était engagée sur un bras du volant.

Comment cet accident s'est-il produit ?

C'est ce qu'il a été impossible d'établir jusqu'à présent.

On ne peut comprendre comment Vanheck s'est trouvé pris dans le volant, qui est placé à plus de deux mètres du sol.

La secousse a été telle que deux bras du volant qui mesurent plus de huit mètres de diamètre, ont été cassés près du centre ; un écrou d'une certaine force a également été brisé ; de tous côtés, des briques et débris jonchaient le sol.

On retrouva les vêtements de la victime déchirés sur le tiroir du cylindre.

Chose singulière et incompréhensible, la machine s'est arrêtée d'elle-même et le robinet de vapeur était fermé.

La machine a une force de 35 chevaux.

Les débris du cadavre ont été transportés à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Vanheck est né à Beveren (Belgique). Il laisse un enfant et une femme sur le point d'accoucher.

Il y avait à peine huit jours qu'il était occupé dans l'établissement où déjà il avait acquis la réputation d'un excellent ouvrier.

Une enquête est ouverte.

**Un accident du travail.** — Un ouvrier peintre, du nom d'Henri Briet, âgé de 45 ans, demeurant rue St-Joseph, qui travaillait boulevard de Strasbourg, pour le compte de M. Hector Lestienne est tombé en bas d'une nouchère d'une hauteur de 7 mètres.

M. Mortiaux, médecin a été appelé pour lui donner les premiers soins a constaté des contusions graves sur tout le corps.

Le blessé a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

**Un accident** rue du Nouveau-Monde. — Une ouvrière de la filature Terninck frères, demeurant rue du Nouveau-Monde, a été hier soir, lorsqu'elle eut la main droite prise dans les engrenages et l'index complètement coupé.

**Arrestations importantes.** — Sous ce titre, nous annoncions hier l'arrestation de sept personnages soupçonnés de divers vols commis antérieurement.

Sur les quatre individus que nous avons nommés, deux ont été relachés ainsi que les trois autres dont nous faisions prévoir la mise en liberté.

Ces trois derniers se nomment Lécaille R., âgée de 20 ans, solgneuse, rue de la Vigne, cour Vanbeveren ; Marceline D., rattacheuse, demeurant rue de la Fosse aux Chênes, cour l'Aigle d'Or et Alfred P...., peigneur, demeurant rue de la Fosse aux Chênes, cour de la Trompette.

Les deux autres qui ont été relachés se nomment Louis Vandeshogarde, et Louis Moulin.

Une femme accuse sa femme d'avoir participer aux différents vols, notamment à celui du gilet de chasse, rue du Collège.

COMITÉ LAINIER DE ROUBAIX. — Nous avons récemment publié la lettre manifeste adressée par le Comité lainier au Rapporteur de la Commission du budget pour le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies ; M. Siegfried a répondu :

« Paris, le 19 juillet 1890.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant.

» Je vous remercie des intéressants détails que vous me donnez au sujet de la question des laines, et je partage votre manière de voir au sujet de l'intérêt que vous, je suis absolument opposé aux droits sur la laine, car il convient de sauvegarder pour tous les moyens possibles notre industrie.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» Jules SIEGFRIED. »

**Tribunal de simple police.** — L'audience, ouverte à deux heures, a été terminée à cinq heures.

D'abord le cortège ordinaire des ivrognes qui s'entendent condamner à 5 fr. d'amende et les dépens.

Ensuite les cochers qui se sont précipités au-devant des voyageurs, 1 franc d'amende.

D'autres cochers recueillent 6 francs d'amende pour avoir rapidement, un dimanche qui a de ce fait occasionné un accident a un franc d'amende en plus pour ne s'être pas rendu chez M. le commissaire.

Certains propriétaires sont condamnés à un franc d'amende pour défaut de balayage et de numérotage.

Plusieurs belges sont condamnés à 5 francs pour avoir contrevenu à la loi du 2 octobre 1888 ordonnant aux étrangers de faire une déclaration.

Un nommé Lamblin, de Linselles, qui a été pris uriinant sur la voie publique et qui a donné un faux nom à l'agent, est condamné à 5 francs d'amende au lieu de 1 franc.

Un ouvrier qui manifestait sa gaieté rue de l'Alma, vers une heure du matin, est condamné à 11 francs.

La nommée Julia Maillard, journalière, qui a donné des coups de clef dans la figure de Mme Doucaillon, est condamnée à un jour de prison.

L'estaminet Lava, rue d'Inkermann, est un estaminet mal noté.

Une femme y ayant surpris son mari en compagnie de la nommée Sidonie Denis, voulut adresser des reproches à celui-ci ; mais aussitôt la cabaretière et Sidonie Denis tombèrent à bras raccourcis sur la pauvre femme qu'ils mirent dans un piteux état.

Elles sont condamnées toutes deux à trois jours de prison et aux dépens.

Théodore Dubois, qui avait bu un petit coup le cœur aussi fermier, a donné des coups de poing sur la tête d'un cheval et a insulté un témoin qui voulait s'interposer.

5 fr. d'amende pour violences envers le cheval et 5 jours de travail pour violences envers le témoin et 3 fr. d'amende pour injures envers le propriétaire du cheval.

Bruhard, 3 fr. d'amende et les frais pour racolage rue des Longues-Haies vers 4 heures du soir.

Trois jeunes gens sont poursuivis pour maraudage ; un seul de l'un d'eux se plaint de son fils qu'elle dépeint comme un mauvais sujet et demande son internement dans une maison de correction.

Cette affaire est remise à quinzaine.

Plusieurs marchands ambulants sont condamnés à 1 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir stationné sur la Grande-Place.

Un cabaretier, qui a logé un expulsé sans l'avoir inscrit sur le registre de locataires, est condamné à 6 fr. d'amende et les dépens.

Deux autres cabaretiers qui ont commis la même contravention, reçoivent la même condamnation.

M. le juge leur fait remarquer à tous que la prochaine fois ce sera 10 fr. d'amende et de la prison pour récidive.

Quelques jeunes gens qui se sont baignés dans le vieux canal, sont condamnés à 1 fr. d'amende et aux frais.

Un jeune homme est accusé d'avoir renversé une jeune fille vers 8 h. 1/2 du soir. La mère du jeune homme ayant déclaré à M. le juge qu'elle avait des témoins *civeaux et parlants* qui pourraient affirmer que son fils était couché à cette heure-là. L'affaire est remise à huitaine pour que la mère amène ses témoins.

Le clou était certainement l'affaire Charles Péribom et Marie Brunel. Celle-ci loue des chambres garnies et Charles Péribom s'explique au tribunal en disant : Ecoutez, M. le juge, je dis à ce femme je prévions pour partir demain. Je dis à l'homme de ce femme — je connais pas ce femme, mon ami, le sais. M. le juge, — et lui y dit t'es un bon garçon, le peux pas partir. La femme Marie Brunel interrompant aussitôt s'écrie : Li y a deux fois cinquante sous ! — Ecoutez, M. le juge, dire cela, Marie Brunel a tellement élevé la voix que M. le commissaire est obligé de la rappeler à l'ordre. Mais tous ses efforts restent inutiles et la femme Brunel continue au milieu de l'hilarité générale.

Tous deux sont condamnés à 3 jours de travail et les dépens.

Quelques individus qui ont exercé des violences sont condamnés à un jour de travail et les dépens.

**Condamnation.** — Dans son audience de mercredi dernier, le Tribunal correctionnel de Lille, a condamné à un mois de prison et seize francs d'amende, pour coups et outrages, le nommé Henri Veskel, lavour, âgé de 22 ans, demeurant au hameau de la Vigne.

**Pugilat féminin.** — Mercredi après-midi, un rassemblement d'une centaine de personnes s'était formé rue Mirabeau, autour de deux femmes ivres, les nommées Marie Deconinck et Alida Vandermerck, âgées de 17 ans, qui s'envoyaient de nombreux coups de poing.

Il fallut l'intervention de l'agent Brouillard, pour faire cesser cette lutte qui commençait déjà à prendre une vive agitation.

Toutes deux ont été conduites au dépôt de sûreté.

**Réunion de commissions.** — Les le et 2e commissions du Tribunal correctionnel vendredi à 5 h. 1/2 du soir à la mairie pour examiner les questions suivantes :

1° Société de bienfaisance de Londres ; demande de subvention.

2° Demande de bourse en faveur du jeune Vincent Dehier.

3° Bureau de bienfaisance; compte administratif de la gestion de 1889 ; budget supplémentaire de 1890.

4° Bains populaires à prix réduits ; proposition de M. Philippe.

**Un ivrogne insulteur.** — Mercredi soir, vers sept heures et demie, le nommé Bettens, Adolphe, tisserand, âgé de 18 ans, demeurant à Tourcoing, passait place Chaptal, étant ivre et insultait tous les passants.

Un d'eux, M. Fiaux, s'en plaignit à la police ; l'agent Catteux arrêta l'ivrogne et le conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

**Jet de pierres.**—Mercredi soir vers six heures plusieurs gamins s'amusaient à jeter des pierres dans la cour de la filature Delattre, rue Sébastopol et avaient déjà brisé plusieurs carreaux lorsque le concierge les aperçut.

Il prévint aussitôt l'agent Havet qui se mit à la poursuite des gamins, qui avaient déjà pris la fuite.

Il parvient à en arrêter trois : Ce sont les nommés Oscar Dumoulin, âgé de 8 ans et les frères Vanderpan, de 8 et 6 ans.

**Bracelet trouvé.** — M. Jean-Baptiste Merlans, domestique chez M. Florin, place de la Liberté, a trouvé dimanche dernier, au jardin de Barbieux, un bracelet en or, avec pierres et rouges, qu'il s'est empressé de porter à M. le commissaire central, où il est maintenant à la disposition du propriétaire.

Les autres vols se composent de jambons et charcuterie et d'outils dans une baraque située près de la brasserie Salembier, au hameau de la Vigne.

L'enquête continue.

**Examens.** — M. Ernest Honoré, un de nos concitoyens a subi hier matin, avec succès, devant la Faculté de Lille, la dernière épreuve de la licence en droit.

Toutes nos félicitations.

**Société de Géographie.** — Voici les résultats pour Roubaix, du concours de géographie qui a eu lieu le 5 juillet :

3e série, jeunes filles, 1er prix avec médaille d'argent, Jeanne Rogeaux, institut Sévigné.

4e série, garçons, 4e prix, Edouard Lesimple, institut Turgot.

5e série, jeunes filles, 1er prix, Noémie Leroy, institut Sévigné ; 2e, Marie Masurel, id. ; 1er accessit, Marthe Lemaire, id ; 2e, Marthe Delattre, id.

6e série, jeunes filles, 1er prix unique avec médaille de bronze et félicitations, Marie Lemaire, institut Sévigné ; 1er accessit, Hélène Devernoy, id.

**Une fête au Fontenoy.** — A l'occasion de l'ouverture du nouveau square du Fontenoy, les habitants du quartier du Fontenoy, préparent des fêtes, qui dureront deux jours, les dimanche 27 et lundi 28 juillet.

Des affiches ont été placardées, hier, sur les murs de Roubaix ; elles donnent le programme des réjouissances qui auront lieu : il y aura un tir de pigeons, un concours de pinsons, un concours de chant, de déclamation, des courses aux ânes et en sacs, etc.

La fête sera annoncée par des salves d'artillerie et close, le soir, par une grande retraite aux flambeaux et un feu d'artifice.

**Chronique colombophile.** — Voici les résultats du concours de Maintenon (Eure-et-Loir 252 kilomètres) organisé par la Société de Colombophilie sienne et donné au siège de la société, le Vautour établie chez M. Emile Catel, rue de Mouveaux (Blanc-Seau) 288 pigeons, lâcher le 20 juillet à cinq heures. Vent Nord, beau temps, par M. Leman, convoyeur.

1er prix, Dessauve pp. — 2e, P. Duhamel pp. — 3e, Dupirz pp. — 4e, A. Fournier ppp. — 5e, Vandelcaudrie u. pp.

6e prix Lecoeur u pp. — 7 Lecomte pppp. — 8 D'Hellemmes p. — 9 V. Grouillon pp. — 10 Pinquart pp. — 11 Berton pp. — 12 H. Hanebaut pp. — 13 Constant pp. — 14 Fremaux pppp. — 15 F. Mortier p. — 16 Planquart pppp. — 17 H. Clément p. — 18 Grimonpont p. — 19 Vanock pppp. — 20 A. Fournier p.

21e prix, Léon Oscar pppp — 22e H. Mullier, pppp — 23e A. Lemaire pp — 24e Vandeghem p — 25e Parent pp — 26e Parent pp — 27e Plinquart ppp — 28e Marescaux — 29e C. Duyck pp — 30e Boutels.

Poules à 2 et 3 francs, bons concours D'hellemmes les pigeons constatés à 9 h. 38 m. 56 s.

Dernier constaté 10 h. 01 m. 29 s.

Distribution des prix aujourd'hui jeudi à 8 h. du soir.

***

La fédération roubaisienne rappelle à MM. les amateurs ses concours sur Courtalavi, 313 kilomètres, mise en panier samedi 26 juillet au siège de la société, le Petit Pigeon blanc, rue de la Mulerie.

Samedi, inscription du concours de Saint-Just, à la Société des Visiteurs du Globe, établie chez M. Deplechin, cabaretier au 2e souave, rue des Fosses.

Concours sur Chantilly organisé par l'Union fédérale et donné au siège de l'Union, rue du Fontenoy, chez M. Dergnaucourt, inscription samedi 26 juillet.

**Prime gratuite.** — Voir à la 1e page la prime offerte par la Photographie ELKAN.

**Les Troubadours roubaisiens à Blankenberghe.** — Nous lisons dans le journal la *Vigie de la Côte*, de Blankenberghe, en date du 19 juillet 1890.

Foule énorme et recueillie. L'orchestre exécute d'autorité l'ouverture de Guillaume Tell. Les Troubadours roubaisiens chantent « Sous la Feuillée de Dard, justeuse, ensemble, sentiment exquis des nuances perfection. Applaudissements.

Notre plus vif désir serait de détailler minutieusement par toutes les pièces du nouveau le regal artistique que nous ont servi les victimes de Menin Roulers.

Rapidement donc, nous rendrons un hommage bien mérité à l'exécution irréprochable du choeur Corcilia de C. Devos, des mélodieuses Voix du Soir, de Dard, interprétées par L. Adet, Adien Dubrie où brillait la magnifique voix de M. Desbonnet, des mines de la Nuit d'Eté, chantées par M. Delestrait, un ténor très distingué ayant une voix très sympathique, du célèbre duo du Chalet, par les artistes précités du trio de l'Italienne, à Alger, par MM. Delestrait, Desbonnet et Chatelain qui mit le comble au ravissement du public. Nous nous en félicitons, nous, plus encore, nous aimerons les Troubadours roubaisiens et nous félicitons franchement et cordialement leur habitué directeur M. Lacroix ainsi que leur président dévoué M. Tiberghien.

Nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas à cette seule visite.

## TOURCOING

**Audience de simple police.** — L'audience de mercredi dernier a été assez importante quant au nombre des affaires portées au rôle.

Il y avait en effet 65 contraventions diverses, parmi lesquelles cette dernière : Violences, gêtes, tapage injurieux et nocturne, maraudage, infraction à la police des cabarets, formient les plus grands traits.

Comme affaire présentant un certain intérêt nous citerons l'acquittement d'une jeune femme, qui était poursuivie pour violences.

L'incident fut amené par le refus d'objet de la part du plaignant, un sieur X., déjà âgé, d'une plaisanterie non permise, elle avait aussitôt vengé son honneur outragé, en tirant l'un de ses sabots pour en frapper son « inférieur. »

Un ménage poursuivi pour tapage injurieux ; les témoins cités sont venus appliquer chacun un jour de prison ; le mari, poursuivi seul dans une seconde affaire, a récolté deux autres jours. Une fille Camille P., 16 ans, aux allures bien peu de jeune fille queuses, a été gratifiée d'un jour de prison pour avoir administré à une vieille femme une volée de coups de manche à balai.

Deux commerçants, anciennement unies, ont trouvé la brouille dans le « Grand jeu » ou dans le « Marc à café » qu'elles faisaient parfois dans leurs réunions intimes.

La plus vieille commère a été condamnée à l'amende, bien qu'elle ait affirmé que c'était son amie qui s'était ruée sur elle et l'avait f... sur sa dot.

Sept cabaretiers de Roncquet, 25 consommateurs, ont été condamnés à l'amende, pour infraction à la police des cabarets.

Un sieur D., commerçant dans une fabrique d'Halluin, était poursuivi pour violences sur des ouvrières, mais une nouvelle plainte ayant été adressée au Parquet contre le même individu, l'affaire a été retirée du rôle de la simple police et il sera traduit devant le tribunal correctionnel.

**Plainte en escroquerie.** — Une plainte en escroquerie a été déposée par un expert en écritures habitant l'Angleterre contre un sieur M...., coiffeur à Tourcoing.

Ce n'est pas la première fois que des plaintes du même genre sont formulées contre le sieur M... par des personnes de différentes villes qui se laissent prendre à des annonces alléchantes que M... fait insérer dans les journaux.

**Plainte en détournement de fonds.** — M. Henri Bonte, marchand de charbon, rue du Blanc-Seau, a déposé entre les mains de M. le commissaire de police du 1er arrondissement, une plainte en détournement de fonds contre un sieur B... qu'il avait employé jusqu'en ces derniers temps, et qui, depuis sa sortie, a encaissé chez différentes personnes le montant de fournitures de charbon au nom de M. Bonte.

**Plainte pour violences graves.** — M. Dubois, plafonneur, a déposé une plainte contre M. V..., serrurier mécanicien, pour violences exercées sur la personne de son fils Arthur, âgé de 14 ans.

**La fraude.** — Trois préposés de la brigade ambulante de Tourcoing ont arrêté mercredi soir, vers onze heures du soir, au sentier du fort Mazet, le nommé J.-B. Morel, 16 ans, hâleur, rue de Gand, qui était porteur de 6 hectos de tabac en poudre et de 72 boîtes d'allumettes, le tout représentant une valeur de 40 fr.

Le jeune homme frauduit pour le compte d'un sieur H..., maître fraudeur.

**Un escroc.** — On signale la présence à Tourcoing d'un individu qui a fait de nombreuses dupes dans les villes voisines, notamment chez les pharmaciens.

Cet individu se présente dans les pharmacies et se donne comme représentant d'une maison belge, pour la vente de spécialités pharmaceutiques.

Il présente des échantillons qu'il livre contre argent ou s'il prend une commission tâche de se faire remettre une certaine somme, puis disparaît et ses victimes n'entendent plus parler de lui.

Avis aux intéressés.

**Rusée coquine.** — Par deux fois déjà nous avons entretenu nos lecteurs d'un vol d'une somme de 60 fr. en numéraire, commis samedi dernier, rue Neuve-de-Roubaix, M. Clarisse, cabaretier, rue Neuve-de-Roubaix, par une femme Louise Seys, âgée de 30 ans, employée comme femme à journée.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement vient d'être saisi d'une nouvelle plainte.

M. Emile Demarcq, 27 ans, tisserand, demeurant aux Chopes, entra samedi au cabaret Clarisse et prit une légère consommation. Au moment de payer, il s'aperçut qu'il n'avait pas d'argent sur lui et immédiatement, décrochant sa montre il l'offrit en gage pour le montant de la dépense. M. Clarisse était absent et il n'y avait là que la femme à journée infidèle que M. Demarcq croyait être une personne de la maison. La femme Seys prit la montre.

Or, lorsque son propriétaire vint la réclamer à M. Clarisse, ce dernier ne comprenait tout d'abord absolument rien à l'affaire, il n'y a que lorsque M. Demarcq, eut raconté son cas et donné le signalement de la femme qui se trouvait dans le cabaret et à laquelle il avait remis sa montre que tout s'expliqua et qu'on sut que la coquine avait pris la faite avec la montre et les 60 fr. du cabaretier.

## AVIS IMPORTANT

Les personnes qui, au cafés, demandent un verre « **BANYULS-TRILLES** » sont prévenues que notre quantité a un légèreté d'amertume en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Se méfier donc des apéritifs similaires sucrés que l'on sert souvent pour du « **BANYULS-TRILLES** » et exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLE Frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

## LE NORD

## TENTATIVE D'ASSASSINAT

### *à Ronchin*

#### Avant le Crime

Hier, vers deux heures moins le quart de l'après-midi, Mme Flore Fremaux, femme Leclercq, âgée de 34 ans, se trouvait seule dans son cabaret, rue Neuve, à Ronchin, quand Mathieu, Jean-Baptiste Leclercq, étant occupé comme ouvrier peintre et vitrier à la Compagnie du chemin defer du Nord, individu, qui fréquentait régulièrement l'estaminet depuis trois mois, y entra et se fit servir une chope ; puis l demanda à la femme Leclercq si elle avait vendu les meubles dont elle lui avait parlé, il y a environ trois semaines; meubles dont elle prétendait ne pas connaître les prix de vente. Sur sa réponse négative, il demanda à les voir, disant qu'il avait justement besoin d'une table ronde et d'une armoire.

La débitante lui fit voir la table, qui se trouvait dans une pièce attenante à la salle commune ; mais il ne s'y arrêta pas et demanda où se trouvait l'armoire. Il lui fut répondu qu'elle était sur le palier du premier, il insista pour qu'on la lui montrât.

#### Le Crime

Comme c'était l'heure où il venait le moins de monde chez elle, la femme Leclercq consentit et monta avec lui.

Elle ouvrit l'armoire en lui faisant remarquer qu'elle était très solide et en bon état. Au moment où elle était baissée pour refermer le meuble, l'assassin la saisit par le cou de la main droite et lui couvrit les yeux de la main gauche. Puis saisissant un couteau dans sa poche il lui en pprta un premier coup.

Repoussé vigoureusement par la victime, il en donna un second, mais celle-ci parvint à dégager le sang, du haut en l'as de l'escalier.

Arrivée à la première marche de l'escalier, l'assassin la rattrapa par la manche de sa robe qui se déchira, et porta un troisième coup de couteau. Mme Leclercq tomba alors, dégorgeant le sang, du haut en l'as de l'escalier.

Puis, avec une force véritablement surhumaine, la malheureuse se releva et courut sur la route en criant : « Au secours ! A l'assassin ! »

Malheureusement, l'estaminet est isolé et deux femmes seulement se trouvaient là pour lui venir en aide : la garde-barrière et sa belle-sœur.

#### La fuite

En sortant de son estaminet, la cabaretière avait eu la présence d'esprit d'enfermer l'entrée à double tour, afin de tenir son agresseur prisonnier. Mais, comme cela existe dans presque toutes les maisons de village, il y avait une issue par derrière donnant sur un jardin.

Ne pouvant sortir par devant, l'assassin s'empressa de prendre ce chemin et s'enfuit à travers champs. La femme Leclercq l'aperçut et, si on ne l'avait retenue, elle voulait malgré ses blessures et la perte de sang, avec une énergie farouche, se mettre elle-même à la poursuite de l'assassin.

#### Les Blessures

Rentrée chez elle, on fit immédiatement un premier pansement et on constata une plaie au cou, une derrière l'oreille gauche et une troisième à la tempe gauche.

C'est cette dernière qui devait être certainement mortelle, qu'elle a reçue au haut de l'escalier ; elle a amorti le coup en portant instinctivement la main en avant, ce qui fait qu'elle a été également blessée au médium de la main gauche.

Le médecin appelé à donner des soins, ne pronostiquera qu'aujourd'hui sur la gravité de ces blessures.

#### L'assassin

L'assassin est un individu de 28 à 30 ans qui fréquentait régulièrement l'estaminet depuis trois mois. Il était connu comme fripier, marchand d'os, ce qui explique comment la femme Leclercq a trouvé ses demandes toutes naturelles.

C'est un brun, un peu maigre, d'une taille au-dessus de la moyenne, qui a habité pendant quelques mois Lezennes, où, malgré d'actives recherches nous n'avons pu obtenir son nom.

Depuis un mois environ il avait déménagé et on ne connaissait plus son domicile. En tout cas, il est bien connu à Ronchin et à Lezennes et la gendarmerie est à ses trousses. Espérons qu'il n'ira pas loin.

#### L'enquête

Le bruit de cet attentat s'est répandu rapidement dans les deux communes et la gendarmerie a immédiatement ouvert une enquête.

Ce matin, à la première heure, J.-B. Leclercq doit s'y rendre avec la robe de sa femme et le linge taché, ainsi qu'avec le certificat du médecin.

On sait que ce certificat doit être légalisé par le maire de la commune; mais il est à croire que les maires réactionnaires s'occupent bien peu de leurs administrés puisque M. Leman, cultivateur, n'a pas daigné se déranger pour légaliser le certificat de Leclercq a un besoin urgent; hier à minuit le pauvre homme n'avait encore pu obtenir satisfaction et il doit être ce matin à la gendarmerie !

**On voit par là qu'en dehors des curés et de leurs amis, les réactionnaires ne s'intéressent à rien.**

**Wattignies.** — Les maraudeurs recommencent leurs expéditions nocturnes.

Dans la nuit de dimanche les jardins-potagers de MM. Duriez et Desroussaux ont été complètement dévalisés.

**Berrin.** — Un élève de l'école laique, le jeune Alexandre Hermant, a été premier du département avec examens pour le certificat d'études. Nos sincères félicitations à l'instituteur pour son excellent enseignement.

**Somain.** — Les nommés Faux, dit le « Long Nez », et Dubrulle, dit « Gambon », tous deux ouvriers verriers à Somain, ont eu la fâcheuse idée d'aller couper les artichauds au sieur Mirous ; ils ont pas tenu compte, au préalable avec la surveillance du propriétaire qui les a surpris en flagrant délit et les a remis entre les mains du garde-champêtre. Conduits à la mairie, les deux maraîchers, au moment où on les interrogeait, sautèrent, l'un sur M. Miroux, l'autre sur Mme Wacquez.

Celle-ci se défendit avec énergie et fit lâcher prise aux deux malfaiteurs.

#### VALENCIENNES

*Accident.* — Un triste accident s'est produit hier matin sur le jouet Jacob. Le jeune Villain Désiré, âgé de 14 ans, traînait une poussette de sable blanc, quand il fut accroché par un énorme chariot appartenant à M. Carpentier-Brisson, d'Orsinval. Il fut renversé par le choc et roula sous le chariot dont une des roues lui passa sur le corps. Relevé dans un état très grave, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

*L'affaire Monier.* — Comme nous l'avons annoncé, la police a saisi rue de l'Escaut chez le sieur Frère, modeleur, différentes calases d'objets d'art appartenant au s